



Ministère de la Culture

Ministère de l'Éducation nationale

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le **26 OCT. 2017**

Mesdames les Rectrices et Messieurs les Recteurs d'académie

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs régionaux des affaires culturelles

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

S/Couvert de Mesdames les Préfètes et Messieurs les Préfets de région

Mesdames les vice-rectrices et Messieurs les vice-recteurs ; les inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; les inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; les déléguées et délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle ; les inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale ; les cheffes et chefs d'établissement d'enseignement ; les directrices et directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ; les directrices et directeurs régionaux des affaires culturelles.

Objet : Lancement de la 6^{ème} édition du « prix de l'Audace artistique et culturelle ».

Le prix de l'Audace artistique et culturelle est organisé conjointement par le ministère de la Culture, le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en partenariat avec la Fondation Culture & Diversité qui a pour mission de favoriser l'accès aux arts et à la culture pour tous les jeunes de milieux modestes.

Proposé dans le cadre de la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle, ce prix a pour objectif de permettre à tous les élèves d'aborder les trois piliers de cette éducation, la rencontre avec les œuvres et les artistes, la pratique et les connaissances, qui participent tous trois d'une formation globale des jeunes, dont les grands objectifs sont précisés dans le référentiel de ce parcours (cf. [arrêté du 1^{er} juillet 2015](#)).

.../...

La charte pour l'éducation artistique et culturelle rappelle en ce sens que l'éducation artistique et culturelle doit être accessible à tous, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.

Le prix permet de distinguer un projet d'éducation artistique et culturelle exemplaire porté par un trinôme de partenaires : « acteur culturel – établissement scolaire – collectivité territoriale ».

Il constitue l'occasion de mettre en valeur les projets d'éducation artistique et culturelle les plus remarquables, en éditant une brochure référençant près de 90 bonnes pratiques et en apportant une reconnaissance aux acteurs de terrain.

Les dossiers de candidature sont à compléter directement par les porteurs de projets. Ils seront examinés conjointement par les délégué(e)s académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC), les conseiller(e)s éducation artistique et culturelle des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et, pour ceux relevant de l'enseignement agricole, par les chargé(e)s de mission culture de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), qui retourneront les dossiers retenus à la Fondation Culture & Diversité avant le 26 janvier 2018.

Quinze projets finalistes seront sélectionnés par le Secrétariat du prix au cours du mois de mars 2018 selon des critères prédéfinis. Pour cette 6^{ème} édition, trois projets lauréats de niveaux différents (école, collège et lycée) seront choisis par un jury sur les mêmes bases et se verront décerner en juin 2018 une dotation d'un montant identique, par la Fondation Culture & Diversité pour la valorisation et la pérennisation de leurs projets.

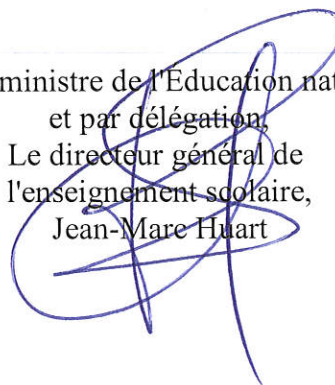
La note de présentation du prix, le dossier de candidature et les critères de sélection sont téléchargeables sur les sites internet de la Fondation Culture & Diversité :

<http://www.fondationcultureetdiversite.org/prix/prix-de-laudace-artistique-et-culturelle>, du ministère de la Culture : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Education-artistique-et-culturelle/A-la-Une>, du ministère de l'Éducation nationale : <http://eduscol.education.fr/cid72063/prix-de-l-audace-artistique-et-culturelle.html> et du ministère de l'agriculture et de l'alimentation : <http://www.chlorofil.fr/vie-scolaire-et-etudiante/activites-sociales-culturelles-et-sportives.html>

Pour la ministre de la Culture
et par délégation,
Le secrétaire général,
Hervé Barbaret



Pour le ministre de l'Éducation nationale
et par délégation,
Le directeur général de
l'enseignement scolaire,
Jean-Marc Huart



Pour le ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation
Le directeur général de
l'Enseignement et de la Recherche,
Philippe Vinçon

